



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

HBP/2003/1  
10 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-quatrième session

(Genève, 15-17 septembre 2003)

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2003-2005

Introduction

1. La présente note contient des renseignements destinés à aider le Comité à étudier et à établir son programme de travail, la durée de chaque activité et ses méthodes de travail. Le bureau du Comité s'est réuni deux fois entre les soixante-troisième et soixante-quatrième sessions du Comité pour examiner le programme de travail et faire le point sur son exécution.
2. Le projet de programme de travail est présenté à l'annexe I. Chaque élément de programme a une durée déterminée. Lorsqu'il débattera de son programme de travail, le Comité devra garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux intérêts réels des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'expert et des ressources humaines et financières.
3. À sa soixante-troisième session, le Comité a souligné combien il importait d'établir un lien entre les priorités énoncées dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que la Déclaration du Millénaire et son programme de travail. Il a en outre débattu de la nécessité de renforcer les volets social et économique des établissements humains et de lutter contre la pauvreté dans la région (ECE/HBP/127, par. 8).
4. À la session du Comité, le secrétariat fera rapport sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains en 2003 (dépenses et solde). Il importe de souligner

que, sans ce fonds, le Comité n'aurait pas été en mesure de mener à bien son programme de travail. Cela étant, les ressources du Fonds doivent être maintenues à un niveau qui permette au Comité de s'acquitter de sa tâche. Il importe donc que les pays versent au Fonds soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

5. La soixante-cinquième session du Comité est prévue à Genève du 13 au 15 septembre 2004. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers tiendra sa troisième session à Genève, les 17 et 18 novembre 2003.

#### Décisions que pourrait prendre le Comité

6. À la lumière des débats, le Comité souhaitera peut-être:

- a) Tenir compte des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et faire une contribution à la réunion régionale de la CEE sur le développement durable;
- b) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail;
- c) Mettre à jour et adopter son programme de travail présenté à l'annexe I, conformément à la description du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (annexe II);
- d) Engager les gouvernements à verser au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains, soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

Annexe I

## PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2003-2005

## SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République de Moldova et de l'Albanie ont été publiées.

Les études concernant l'Arménie et la Fédération de Russie (commencées en octobre 2002 et en avril 2003, respectivement) sont en cours. La notion de monographie nationale a été révisée, l'objectif étant de mieux se concentrer sur les domaines thématiques intéressant tout particulièrement le pays à l'étude. Des mesures ont été prises aux fins du suivi de la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les monographies nationales.

Au sujet de la monographie nationale de la Roumanie, il a été organisé à Bucarest, en octobre 2002, un atelier ayant pour objectif de mesurer l'évolution de la situation dans le secteur du logement de ce pays depuis l'élaboration de la monographie nationale de 2000. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire: Le Comité poursuivra les activités relatives à l'élaboration de monographies nationales sur le logement.

À la fin de l'année 2003 commenceront les travaux relatifs à la monographie nationale de l'Ukraine. Il sera organisé d'autres ateliers ou réunions spéciales d'experts pour examiner les résultats de la mise en œuvre des politiques adoptées en application des recommandations figurant dans les monographies nationales et fournir, le cas échéant, des services d'experts supplémentaires dans des domaines précis. La coopération avec ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

Le Comité pourra également entreprendre (sous réserve de la disponibilité de ressources financières additionnelles) des activités liées à l'élaboration d'une monographie régionale sur le logement en Europe du Sud-Est, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe et en application des résultats de la Conférence de haut niveau sur les réformes du secteur du logement en Europe du Sud-Ouest, conjointement organisée par la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Banque mondiale à Paris, les 23 et 24 avril 2003.

Durée: 2003-2005

#### 10.1.2 Amélioration des performances environnementales en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement, tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. Aujourd'hui, la planification du développement communautaire est axée sur un grand nombre de questions et de facteurs supplémentaires: sociaux, économiques, environnementaux, financiers, etc. Il importe de mettre au point des systèmes efficaces de planification locale, en tant que partie intégrante de la stratégie de planification et de développement à l'échelle nationale et régionale.

Travail fait: Comme suite à l'atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables (Vienne, février 1998), le Comité des établissements humains et le Comité directeur sur les transports, la santé et l'environnement ont accueilli avec satisfaction l'offre de la délégation chypriote d'organiser un séminaire sur les plans et les transports urbains durables aux fins de la santé et de l'environnement.

Travail à faire: La délégation chypriote organisera l'atelier en novembre 2003. L'accent y sera mis sur les expériences pratiques dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des transports urbains intégrée à la planification de l'utilisation durable des terres. Y seront examinés des études de cas présentées selon un format commun, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience.

Le Comité tiendra, lors de la présente session, un débat sur la planification du développement à l'échelle locale et se penchera sur les moyens d'élaborer des directives de la CEE sur la planification locale (avec un accent particulier sur les pays en transition).

Durée: 2003-2005.

### 10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: L'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord a été publié en 1999 et l'étude sur les aspects déterminants de l'enregistrement des biens fonciers et de la législation sur le cadastre a été établie et publiée en 2000 avec l'aide du Cadastre britannique.

L'étude sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales en Europe et l'enquête sur les restrictions imposées à la propriété, à la location et au transfert de biens immobiliers dans les pays de la CEE ont été élaborées et publiées en 2002, avec le concours du Service fédéral du Cadastre de la Fédération de Russie.

Trois ateliers ont eu lieu: le premier sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales (Fédération de Russie, juin 2002), le deuxième sur la coopération dans l'administration des biens fonciers, la clientèle et les services (Autriche, septembre 2002) et le troisième sur la gestion des informations spatiales aux fins d'un marché immobilier durable (Grèce, mai 2003). Une équipe internationale d'experts de l'administration des biens fonciers a réalisé des études sur l'Arménie (2000), la Géorgie (2001) et la Fédération de Russie (2003).

Travail à faire: Le Groupe de travail est censé se prononcer sur la mise à jour des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96). Un examen de l'administration des biens fonciers est prévu en Lituanie en 2004. Trois études sont en cours de préparation: directives concernant les objets cadastraux et leurs modes d'identification; directives relatives à l'accès public aux données; enfin, rapport sur le partenariat public/privé.

Des ateliers sont prévus au Royaume-Uni (Édimbourg, 1<sup>er</sup>-4 octobre 2003), en Arménie (printemps 2004) et en Lituanie (automne 2004). La troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 17 et 18 novembre 2003. La coopération avec les partenaires clefs, tels que la Banque mondiale et EuroGeographics, sera renforcée.

Durée: 2003-2005.

#### 10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement, ainsi que le parc de logements existants, sa gestion et son financement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leur propriétaire dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion. Il faudrait également définir et recommander des mécanismes de base aux fins du développement du logement social.

Travail fait: Les Directives CEE sur les immeubles en copropriété ont été élaborées et seront publiées en 2003 (ECE/HBP/123). Le Colloque sur les coopératives de logement a été organisé conjointement par la CEE, ONU-Habitat et l'Alliance coopérative internationale (ACI), à Ankara, en juin 2002. Un atelier sur le logement social a été organisé à Prague en mai 2003, en prélude à l'élaboration de directives CEE sur le logement social. Le projet de texte des Directives sur le financement du logement a été établi et examiné par le Groupe directeur du projet en mars et juin 2003.

Travail à faire: Le Comité et son bureau étudieront les moyens de promouvoir l'application des Directives sur les immeubles en copropriété et d'en assurer une large diffusion dans les pays en transition. Un deuxième atelier sur les immeubles en copropriété sera organisé en Fédération de Russie en novembre 2003. Les directives sur les systèmes de financement du logement pour les pays en transition seront mises au point et présentées au Comité à sa prochaine session. Le Comité poursuivra ses travaux sur les directives relatives au logement social, en tenant compte des liens forts qui existent entre le logement social et les coopératives du logement. Une équipe spéciale chargée des directives sur le logement social sera mise en place durant l'automne 2003. Un deuxième atelier sur le logement social sera organisé à Vienne en 2004. À cette occasion, les participants examineront les résultats des travaux menés sur ces directives.

Durée: 2003-2005.

#### 10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et en améliore la qualité. De plus, il publie tous les deux ans le *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*.

Travail fait: Le *Bulletin de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord* a été publié en 2000. On peut consulter le site Web sur les statistiques des établissements humains à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>.

Le Comité des établissements humains et la Conférence des statisticiens européens ont tenu une réunion de concertation le 5 juin 2003. Ils y ont recommandé des modifications au questionnaire envoyé tous les ans aux bureaux nationaux de la statistique et ont révisé le nom

du *Bulletin*. Le nouveau titre de celui-ci est *Bulletin des statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*.

Travail à faire: Le Comité préparera la prochaine livraison du *Bulletin des statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, qui sera disponible sur le Web en 2003. Le Comité coordonnera la collecte des statistiques sur le logement avec les activités de l'UE relatives aux statistiques du logement.

Durée: 2003-2005.

#### 10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale s'est tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Elle a porté surtout sur les villes viables et vivables. Trois thèmes ont été examinés: i) société et économie urbaines: les politiques et instruments d'urbanisme au service de l'équité sociale – une perspective comportementale; ii) améliorer le bilan des villes: structure et écosystèmes urbains; iii) gouvernance et organisation urbaine: pouvoir de décision intégré. Le bureau du Comité a entamé des consultations avec la délégation slovaque en vue d'arrêter le thème, le lieu et la date de la prochaine conférence sur la recherche urbaine et régionale, prévue en Slovaquie.

Travail à faire: Le Comité poursuivra l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration du Millénaire, et examinera les priorités du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, dans le contexte des activités inscrites à son programme. Un groupe chargé des préparatifs de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale sera sans doute créé en 2004. Cette conférence sera organisée en collaboration et en concertation avec l'European Network for Housing Research.

Durée: 2003-2005.

Annexe II

ANNOTATIONS CONCERNANT LE BUDGET 2004-2005

**Sous-programme 8: Établissements humains**

Les activités au titre de ce sous-programme seront réalisées par la Division de l'environnement et des établissements humains.

L'objectif global est d'améliorer la situation des établissements humains dans la région de la CEE, en aidant en particulier les groupes de population socialement vulnérables et en tenant compte des sexospécificités. Les activités au titre du sous-programme porteront sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle, adoptée lors de la réunion ministérielle de septembre 2000. Conformément à ces orientations, les principales activités au titre du sous-programme porteront sur l'élaboration d'analyses et de directives sur la performance environnementale en milieu urbain et les politiques de logement, l'accent étant mis sur le logement social, la diffusion des pratiques optimales, la collecte et la publication de statistiques du logement et de la construction pour la région de la CEE, l'organisation de séminaires et d'ateliers, la fourniture d'une assistance technique aux différents pays de la CEE ainsi que le suivi de l'application des recommandations pratiques adoptées lors des réunions intergouvernementales pertinentes. En particulier, les activités de suivi concernant les monographies nationales sur le logement seront renforcées et systématisées. En outre, les travaux préparatoires seront engagés en vue de la révision de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains, à la lumière des faits intervenus durant les cinq ans qui se sont écoulés depuis son adoption.

-----